

# BULLETIN D'INFORMATIONS RESAMI OCTOBRE 2021

## DANS CETTE ÉDITION :

**Mot du Docteur  
Ahmed Berzig**

**Collaboration entre le  
Secteur Soins aux  
Migrants et la  
Protection civile**

**Nouveau Guichet  
social de l'EVAM**

**Un nouveau foyer  
EVAM en ville de  
Lausanne**

### MOT DU MÉDECIN CANTONAL ADJOINT

Malgré une diminution du nombre des requérants d'asile en Suisse au cours des 3 dernières années, le contexte géopolitique international (l'Afghanistan, Moyen-Orient, etc.), les crises économiques et environnementales continueront à alimenter les

flux migratoires vers les pays riches y compris la Suisse.

L'accueil des personnes issues de la migration forcée dans notre canton fait partie des priorités du département de la santé et la cohésion sociale (DSAS).

La direction générale de la santé via l'office du médecin cantonal continue de soutenir le RESAMI dans la prise en charge médico-sanitaire des personnes issues de l'asile, apportant des soins de santé de qualité et adaptés à leurs besoins.

Le travail pour et avec les personnes issues de l'asile se complexifie au vu de leurs besoins de santé, des différences culturelles dans un contexte politique et économique particulier.

La crise actuelle en lien avec la pandémie du COVID-19 a eu un impact pour les personnes issues de l'asile.

Face à ces défis, la collaboration interprofessionnelle est une approche incontournable pour améliorer la qualité, la continuité des soins ainsi que la satisfaction des usagers.

Au cours des cinq dernières années, la collaboration interprofessionnelle entre tous les acteurs engagés dans la prise en charge socio-sanitaire y compris dans le domaine de la santé mentale des personnes issues de l'asile s'est renforcée dans le canton.



Docteur Ahmed Berzig,  
Médecin cantonal adjoint

### COLLABORATION ENTRE LE SECTEUR SOINS AUX MIGRANTS ET LA PROTECTION CIVILE



Mary-Louise Bagley,  
Infirmière au sein du Secteur  
Soins aux Migrants à Unisanté

En mars 2021, l'USMi a identifié les bénéficiaires de l'EVAM faisant partie du groupe prioritaire pour la vaccination. Avec le soutien d'interprètes et de la Protection Civile, la vaccination a débuté le 17 mars 2021, dans les locaux de l'USMi à Béthusy. Ce processus a été répété 4 semaines plus tard pour la 2ème dose du vaccin.

Le bilan de ces deux journées a été positif tant pour les personnes impliquées par cette vaccination, que pour les bénéficiaires de l'EVAM.

Lorsque la vaccination a été ouverte aux personnes de plus de 18 ans, un grand travail a été réalisé avec l'EVAM, notamment par rapport à la communication. l'USMi s'est coordonné avec la Protection Civile pour proposer la vaccination dans différents sites de vaccination mobile. Une action spécifique a également pu être organisée avec l'Hôpital de Ste-Croix.

Bien que d'autres dates de vaccination par groupe ne soient pas prévues, les équipes de l'USMi ainsi que les collaborateurs de l'EVAM poursuivent leur travail d'accompagnement et d'orientation dans l'organisation de rendez-vous.

# BULLETIN D'INFORMATIONS RESAMI OCTOBRE 2021

## NOUVEAU GUICHET SOCIAL DE L'EVAM

Depuis le 1er avril 2021, l'EVAM s'est doté d'un nouveau système de prise en charge sociale : le guichet social cantonal. Le guichet social fait office de gatekeeping afin de répondre au mieux aux bénéficiaires et s'articule sur 3 niveaux de prise en charge :

- N 1 - demandes simples des bénéficiaires nécessitant une réponse rapide sans rendez-vous
- N 2 - demande plus élaborée nécessitant un ou plusieurs rendez-vous
- N 3 - prise en charge proactive de type " gestion continue des cas " pour les bénéficiaires en situation de grande vulnérabilité ou complexe ou pour les bénéficiaires avec livret F arrivés depuis 2019 (projet fédéral Agenda intégration Suisse)

Les demandes des bénéficiaires sont enregistrées auprès des réceptions de leur antenne de référence (Lausanne, Yverdon, Clarens), puis orientées auprès du **guichet social** cantonal.

Jessica Fragnière,  
Responsable du domaine Accueil des migrants en  
appartement à L'EVAM



**Le nouveau dispositif est construit autour de quatre éléments.**

**1. Bénéficiaire, au centre.** Au coeur du dispositif, le bénéficiaire reçoit un suivi adapté à ses besoins. Il est basé sur une connaissance de sa situation, des prestations sociales (mais pas que) qui répondent à des objectifs et des projets qui s'inscrivent dans une prise en charge globale visant une intégration socio-professionnelle.

**3. Guichet social cantonal pour demandes occasionnelles.** Pièce centrale du dispositif, c'est la porte d'entrée des bénéficiaires. Elle l'est aussi pour les partenaires internes et externes. Tous les assistants sociaux du pôle Social participent activement à ce guichet, ce qui garantit une prise en charge rapide et de qualité des demandes sociales qui y sont adressées. Un nouveau programme informatique de ticketing facilite la gestion et le suivi des demandes.

**2. Suivi social, si nécessaire.** Un suivi social ne doit pas être automatique, il doit répondre à un besoin du bénéficiaire, ou être lié à la mise en oeuvre de l' AIS qui rend obligatoire un suivi de proximité dans la durée. En effet, nous constatons que certains bénéficiaires ont les connaissances et les moyens pour s'intégrer socialement et/ou professionnellement. D'autres s'appuient sur des ressources externes telles que leur famille ou leur communauté pour avancer dans leurs projets de vie.

**4. Prise en charge à 3 niveaux.** Trois niveaux de prise en charge (niveau 1, Niveau 2, Niveau 3), selon la complexité de la situation et/ou les besoins des bénéficiaires.

N 1 - Le guichet social cantonal : pour les demandes basiques et ponctuelles de type information ou prestation simple et rapide émanant des bénéficiaires sans attribution d'un suivi social

N2 - Les assistants sociaux en antenne : pour les demandes ponctuelles qui n'ont pas pu être traitées par le guichet social cantonal car elles nécessitent une action dans la durée ou un rendez-vous avec le bénéficiaire.

N3 - L'attribution d'un suivi social : pour les situations qui font appel à une gestion globale du dossier du bénéficiaire. Ce suivi de cas est lié à l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ou à une situation complexe et/ou vulnérable. A ce stade, le bénéficiaire se voit attribuer un suivi nominatif avec un assistant social

### Informations pratiques

Les professionnels au sein de l'EVAM ou à l'externe peuvent accéder directement au **guichet** en composant le **021 557 03 68**. Ce numéro ne doit en aucun cas être communiqué aux bénéficiaires.

Le guichet social est ouvert du lundi au vendredi, de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 16h30**. Il est centralisé à Chavannes 33, bureau 317

## UN NOUVEAU FOYER EVAM EN VILLE DE LAUSANNE

Depuis le début du mois de juillet 2021, le foyer du Chasseron a accueilli ses premiers résidents. A l'angle du chemin du Chasseron et de l'avenue d'Echallens, ce bâtiment de 5 étages construit par l'EVAM peut héberger plus de 100 personnes. Les chambres aux configurations variables sont progressivement occupées par des adultes et des enfants nouvellement arrivés ou déjà dans le canton, indépendamment de leur statut. La proximité de toutes les commodités et des centres médicaux est un avantage majeur pour les résidents du foyer.

Par ailleurs, de par sa position géographique, ce lieu de vie situé dans un quartier densément habité et multiculturel est propice à créer des échanges, favorisant l'intégration de ces derniers. Une assistante sociale encadre et accompagne les résidents dans leur parcours d'autonomisation et d'intégration. L'équipe du foyer est complétée par un intendant ainsi que des surveillants pour la nuit et les week-ends. Un responsable chapeaute le tout.

Marie-Claire Maillard,  
Responsable du domaine Foyers  
à l'EVAM

